



**DELIBERATION N° 25/046 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT L'INSCRIPTION DE COLLECTIONS À L'INVENTAIRE
RÈGLEMENTAIRE DU MUSÉE MAISON NATALE PASQUALE PAOLI**

**CHÌ APPROVA L'ISCRIZIONE DI CULLEZZIONE NANTU À L'INVENTARIU
REGULAMENTARE DI U MUSEU CASA NATIVA PASQUALE PAOLI**

SEANCE DU 28 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt huit mars, l'Assemblée de Corse, convoquée le 14 mars 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Danielle ANTONINI à Mme Muriel FAGNI
Mme Serena BATTESTINI à Mme Véronique PIETRI
Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI
Mme Santa DUVAL à Mme Chantal PEDINIELLI
Mme Vanina LE BOMIN à M. Saveriu LUCIANI
M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Françoise CAMPANA
Mme Antonia LUCIANI à M. Romain COLONNA
Mme Flora MATTEI à M. François SORBA
M. Antoine POLI à Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA
M. Jean-Louis SEATELLI à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Julia TIBERI à M. Jean-Christophe ANGELINI
M. Alex VINCIGUERRA à M. Don Joseph LUCCIONI
M. Charles VOGLIMACCI à M. Georges MELA

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Pierre GUIDONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Jean-Michel SAVELLI, Charlotte TERRIGHI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France,
- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la note circulaire du 4 mai 2016 relative à la méthodologie du récolement des ensembles dits indénombrables et aux opérations de post-récolement des collections des musées de France,
- VU** la délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour l'action culturelle et du nouveau cadre pour le patrimoine de la Collectivité territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 20/017 AC de l'Assemblée de Corse du 13 février 2020 portant approbation du cadre de politique générale des sites archéologiques et musées de Corse,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (53) : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Flora MATTEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine

POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVEA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI.

ARTICLE PREMIER :

DECIDE l'inscription à l'inventaire réglementaire du Musée Pasquale PAOLI de documents, objets et œuvres d'art acquis en 2024, dont l'intérêt est en lien avec le Projet Scientifique et Culturel (PSC) de l'établissement.

Chaque objet a été présenté en Commission Scientifique Régionale pour les acquisitions des Musées de France.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 28 mars 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'M. A. Maupertuis', with a long horizontal stroke extending to the right.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 27 ET 28 MARS 2025

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

MUSEU CASA NATIVA PASQUALE PAOLI : ISCRIZIONE
DI CULLEZZIONE NANTU À L'INVENTARIU
REGULAMENTARE DI U MUSEU

MUSÉE MAISON NATALE PASQUALE PAOLI :
INSCRIPTION DE COLLECTIONS À L'INVENTAIRE
RÈGLEMENTAIRE DU MUSÉE

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet l'inscription à l'inventaire réglementaire du musée Pasquale Paoli, de documents, objets et œuvres d'art acquis en 2024, dont l'intérêt est en lien avec le Projet Scientifique et Culturel (PSC) de l'établissement.

Avant acquisition, chaque œuvre a été présentée en Commission Scientifique Régionale pour les acquisitions des Musées de France qui a émis un avis favorable à leur inscription à l'inventaire du musée.

Les photographies des œuvres et documents, ainsi que l'intérêt scientifique de leur acquisition sont détaillés dans l'annexe jointe à ce rapport.

A. Acquisitions concernant le début des révolutions de Corse, l'enfance de Pasquale Paoli

Bien que l'enfance de Pasquale Paoli soit relativement méconnue, elle se déroule néanmoins dans un contexte insurrectionnel qui embrase l'île à cette époque.

En 1729, la Corse se soulève contre la domination génoise.

Le 8 janvier 1735, lors de la consulta d'Orezza, son père, Giacinto Paoli, ainsi qu'Andrea Ceccaldi et Don Luigi Giafferi, sont élus à la tête du gouvernement. Face à cette révolte, Gênes décide de faire appel à la France pour soumettre les insurgés. Après un intermède marqué par le roi Théodore, un corps expéditionnaire français, commandé par De Boissieux, débarque en Corse en 1738, mais subit une défaite à Borgu. Remplacé par Maillebois, envoyé par le roi, ce dernier parvient finalement à rétablir la situation en faveur de Gênes.

En juillet 1739, les principaux chefs de la révolte sont contraints à l'exil.

À l'âge de 14 ans, Pasquale Paoli s'embarque avec son père en direction de Naples, où il bénéficie d'une solide formation intellectuelle, influencée par l'illuminisme italien.

I. Affichette décrétant l'arrestation du roi Théodore de Neuhoff du 22 décembre 1736

Document acquis auprès d'un antiquaire au mois d'octobre 2024 au prix de 1 500 €.

II. Lois au public français en Corse - copie contemporaine du 4 janvier 1741

Document acquis auprès d'un antiquaire au mois d'octobre 2024 au prix de 1 200 €.

III. *Amnistie générale accordée par Gênes à ses sujets Corses sous la garantie de la France - copie contemporaine du 28 septembre 1752*

Document acquis auprès d'un antiquaire au mois d'octobre 2024 au prix de 1 000 €.

B. Acquisitions concernant la période du généralat de Pasquale Paoli

L'assassinat de Giovan Pietro Gaffori en octobre 1753 précipite le retour de Pasquale Paoli en Corse.

À cette époque, il est officier au service du royaume de Naples, en garnison sur l'île d'Elbe, et il débarque sur l'île au printemps 1755. Lors de la consulta de Sant'Antone di a Casabianca, qui se tient du 12 au 14 juillet, Paoli est élu Capo Générale della Nazione. Tout en menant une guerre contre son rival Mario Emmanuelle Matra (1755-1757) et contre la Sérénissime République, il s'engage dans la construction d'un État corse moderne.

La constitution de 1755, fondement de cette république naissante, affirme la souveraineté populaire et nationale, reposant sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Paoli développe une armée et fait frapper une monnaie à Muratu.

Parmi les réussites notables de son gouvernement, l'Université de Corti, qui ouvre ses portes le 3 janvier 1765, se distingue incontestablement. En somme, bien que le système électoral ait davantage favorisé les élites et que la séparation des pouvoirs soit restée relative, la Corse s'affirme alors comme un puissant laboratoire politique du siècle des Lumières.

I. *Lettre manuscrite de Pasquale Paoli adressée à Francesco Saverio Colonna d'Istria, Corti, le 3 décembre 1765*

Lettre acquise auprès d'un antiquaire au mois d'octobre 2024 au prix de 1 200 €.

II. *Lettre manuscrite de Pasquale Paoli adressée à Francesco Rocca, Corti le 27 juin 1768*

Lettre acquise auprès d'un antiquaire au mois d'octobre 2024 au prix de 800 €.

III. *Pistolet à silex Acquafresca, 1740-1760, Matteo Cecchi*

Objet acquis auprès d'un antiquaire au mois d'octobre 2024 au prix de 1 400 €.

IV. *Pistolet à silex, fin XVIII^{ème} siècle, M A Loggia*

Objet acquis auprès d'un antiquaire au mois d'octobre 2024 au prix de 1 400 €.

V. *An account of Corsica - The journal of à Tour To That Island - and Memoirs of Pascal Paoli, 1769, James Boswell*

Ouvrage acquis auprès d'un antiquaire au mois d'octobre 2024 au prix de 900 €.

C. Acquisitions concernant la période du Royaume Anglo-corse (1794-1796)

L'avènement de la Révolution française marque le retour de Pasquale Paoli sur la scène politique. Le 30 novembre 1789, l'Assemblée Nationale Constituante déclare la Corse « partie intégrante de l'Empire français ». À Paris, Paoli est accueilli en héros à l'Assemblée nationale et à la Société des amis de la Constitution, qui deviendront les Jacobins. Il arrive en Corse, à Macinaghju, le 14 juillet 1790, où il est célébré dans les principales villes.

Cependant, les relations entre la Convention et Paoli se détériorent rapidement. Face à cette situation, il choisit de se tourner vers l'Angleterre.

En juin 1794, la constitution du Royaume Anglo-corse est adoptée, faisant du roi George III le titulaire du pouvoir législatif, tandis que le pouvoir exécutif est confié à un vice-roi, Sir Gilbert Elliot. À la tête du Conseil d'État, Charles Pozzo di Borgo est le seul insulaire à occuper de hautes fonctions.

I. *Décret du 17 juillet 1793 qui déclare Pasquale Paoli traître à la patrie, juillet 1793, Imprimé à Évreux - de l'imprimerie de J.J.L. Ancelle - Imprimeur du Département*

Œuvre acquise auprès d'un antiquaire au mois d'octobre 2024 au prix de 300 €.

II. *Regolamento provvisorio dell'Assemblea Generale di Corsica - tenuta in Corti li 10 e giorni seguenti di Giugno 1794 - per l'elezione de' Membri di Camera del Parlamento, juin 1794, Imprimé par la Stamperia del Governo di Corsica - à Corte*

Œuvre acquise auprès d'un antiquaire au mois d'octobre 2024 au prix de 1 000,00 €.

III. *The Gentleman's Magazine and Historical Chronicle for the year MDCCXCIV - Londres, 2^{ème} semestre 1794*

Document acquis lors de la vente aux enchères *Marseilles, livres et Corse* organisée par la Maison De Baecque le 12 juin 2024 au prix de 546,00 € (frais de vente inclus).

D. *Acquisitions concernant la période du second exil de Pasquale Paoli en Angleterre*

Écarté du pouvoir du Royaume Anglo-corse, Paoli va mener une vigoureuse opposition populaire sur l'île. Rappelé à Londres, il rejoint l'Angleterre et ne reverra jamais la Corse.

I. *Premier supplément à la liste des émigrés du Département du Liamone, 20 Vendémiaire an 6^e de la République (11 octobre 1797)*

Document acquis auprès d'un antiquaire au mois d'octobre 2024 au prix de 800 €.

II. *Lettre manuscrite de Jean-Jacques-Vincent AVOGARI de GENTILE au Lieutenant Natali, 27 pluviôse an 6 (15 février 1798)*

Lettre acquise auprès d'un antiquaire au mois d'octobre 2024 au prix de 800 €.

E. Acquisitions concernant les relations entre Paoli, les Bonaparte et Maria Cosway

Durant son premier exil en Angleterre, Pasquale Paoli fait la connaissance de Maria Cosway, avec qui il entretiendra une relation amicale et épistolaire pendant plus de vingt ans. Maria, épouse du célèbre peintre Richard Cosway, a également des liens avec la famille Bonaparte, qu'elle fréquente assidûment lors de son séjour à Paris entre 1801 et 1803. Sa rencontre avec le Cardinal Fesch, qui jouera un rôle clé dans la création d'une école pour jeunes filles à Lyon, où elle mettra en œuvre ses méthodes pédagogiques novatrices, s'avère décisive pour sa carrière.

Cependant, cette relation marquera également la fin de son amitié avec Paoli.

En effet, par l'intermédiaire de Fesch, Napoléon, alors consul, fait rédiger une lettre à Maria Cosway destinée à Paoli, dans laquelle elle l'exhorte à demander la citoyenneté française. Paoli, aspirant désormais à devenir « citoyen du Ciel », refuse cette proposition et lui conseille de se détourner des Bonaparte pour retourner auprès de son époux resté en Grande-Bretagne.

I. Miniature sur ivoire, figurant Maria Cosway, assise dans un fauteuil sur fond de mer, d'après Maria Cosway

Œuvre acquise auprès d'un collectionneur au mois de juillet 2024 au prix de 2 000 €.

II. Miniature sur ivoire, figurant le Cardinal Fesch, école française du XIX^{ème} siècle

Œuvre acquise auprès d'un collectionneur au mois d'août 2024 au prix de 1 500 €.

III. Dessin au graphite rehaussé à l'aquarelle, Portrait de Bonaparte 1^{er} consul en 1800, Claude Louis Desrais (attribué)

Œuvre acquise auprès d'un collectionneur au mois d'août 2024 au prix de 1 200 €.

F. Acquisitions relatives à la notabilité en Corse

Au XVIII^{ème} siècle, la société corse connaît un bouleversement fondamental, marqué par le changement de souveraineté de Gênes à la France et par l'ascension des familles notables corses à des postes prestigieux.

L'épopée de Pasquale Paoli se déroule sur un échiquier complexe, où les membres des familles corses sont tiraillés entre leurs sentiments patriotiques et les réalités de la vie en Corse dans la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle. En quête d'honneurs et de reconnaissance, certains Corses choisissent de suivre Gênes, d'autres la France, tandis que d'autres encore s'engagent dans l'aventure anglaise. Dans de nombreuses familles, les fratries se divisent en pro-français, pro-génois, pro-Paoli ou pro-anglais. Ces divisions familiales, qu'elles soient entre frères ou cousins, ne sont pas nécessairement conflictuelles : elles peuvent parfois n'être que superficielles,

dictées par des considérations matérielles.

L'objet en question est un témoin précieux de cette époque où les Corses se voient offrir la possibilité de s'inspirer des modèles proposés par les élites françaises.

Les reconnaissances de noblesse accordées à certaines familles par le « Conseil Supérieur de l'Isle de Corse », ainsi que l'accès à des postes prestigieux dans l'armée française ou dans la hiérarchie religieuse de la province corse, sont des phénomènes particulièrement intéressants dont l'importance est souvent méconnue. L'acquisition de ce type d'objet, extrêmement rare sur le marché, permettra de matérialiser ce discours de manière visuelle et concrète.

I. Armoiries de Pascal Paoli, huile sur toile, XIX^{ème} siècle, Joseph Giordani (?)

Œuvre acquise auprès d'un particulier au mois d'octobre 2024 au prix de 8 000 €.

II. Sceau à cire aux armes de l'évêque Ange-Edouard Stefanini, fin du XVIII^{ème} siècle

Objet acquis lors de la vente aux enchères *Versailles* organisée par la Maison de Ventes Osenat le 27 octobre 2024 au prix de 4 894,40 € (frais de vente inclus).

III. Étui et sceau à cire en argent, aux armes de l'évêque Ange-Édouard Stefanini

Objet acquis auprès d'un collectionneur particulier au mois de novembre 2024 au prix de 1 250 €

G. Acquisitions concernant l'héritage culturel laissé par Pasquale Paoli

L'influence de Pasquale Paoli demeure vivace après sa mort.

Le général occupe une place centrale dans les œuvres littéraires et historiques locales, tout en suscitant l'intérêt des voyageurs étrangers en exil.

Niccolò Tommaseo publie en 1847 un premier recueil de sa correspondance, tandis que Francesco Domenico Guerrazzi lui consacre en 1869 un volumineux roman intitulé *Pasquale Paoli ossia la rota di Pontenovo*. Cette période se clôt avec l'inauguration de sa statue à Corte en 1854, sur la place qui porte son nom.

Le retour de ses cendres, organisé en grande pompe en 1889, offre à la Troisième République l'occasion de transformer Paoli en héros « républicain », tout en occultant les phases conflictuelles qu'il a connues avec la France.

Durant l'entre-deux-guerres, Paoli devient une figure emblématique du mouvement autonomiste, représenté par A Muvra. En 1925, l'inauguration de *A Croce di u Ricordu* sur le site de Ponte Novu marque un moment fort de cette période.

Dans les années 1970, Paoli redevient une référence incontournable pour le mouvement nationaliste. À l'aube du XXI^{ème} siècle, la dimension de ce personnage ne cesse de croître. Paoli s'impose dans de nouveaux domaines tels que les arts, le

cinéma et la bande dessinée, tandis que les inaugurations de statues se poursuivent à travers l'île.

I. Imprimé réalisé par Stamperia di A Muvra, Aiacciu du 3 août 1925, intitulé *Cumitatu pè u monumentu a i corsi morti di Pontenuovo. Inaugurazione di a croce di u Ricordu*

Document acquis lors de la vente aux enchères *Marseille, livres et Corse* organisée par la Maison De Baecque le 12 juin 2024 au prix de 78 € (frais de vente inclus).

II. Ronde bosse, *Pascale Paoli*, 1929, Damaso Maestracci

Œuvre acquise auprès d'un particulier au mois d'octobre 2024 au prix de 150 €.

III. Dessin à la plume et à l'aquarelle *Le Couvent de Morosaglia*, anonyme, 1882

Don de Monsieur Didier Hernoux effectué au mois de novembre 2024, estimée à 40 €.

IV. Ensemble provenant Muratu : Portrait de Pascal Paoli (huile sur toile XVIII^{ème} siècle, anonyme) et lit à baldaquin (XVIII^{ème} siècle)

Œuvres acquises lors de la vente aux enchères *Prestige* organisée par la Maison de ventes Bordeaux Chartrons le 11 décembre 2024, pour un montant de 11 500 € (frais de vente inclus).

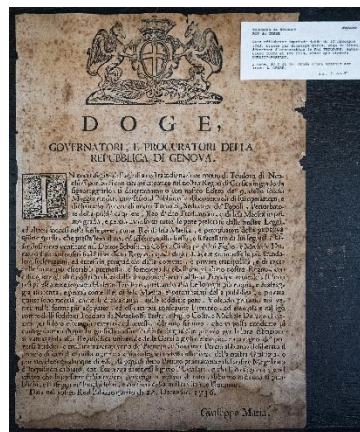
Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**MUSEE MAISON NATALE PASQUALE PAOLI :
INSCRIPTION DE COLLECTIONS A L'INVENTAIRE REGLEMENTAIRE DU MUSEE**

Annexe

A. Acquisitions concernant le début des révolutions de Corse, l'enfance de Pasquale Paoli

I. Affichette décrétant l'arrestation le roi Théodore de Neuhoff du 22 décembre 1736



Le 12 mars 1736, le baron Théodore de Neuhoff débarque à Aleria avec un chargement d'armes. Il promet le soutien d'une grande puissance s'il est couronné roi et si l'on accorde une grande liberté de conscience à ceux qui souhaitent s'installer en Corse. Le 15 avril, lors de la consulta d'Alisgiani, il est élu roi de Corse, marquant ainsi une rupture définitive avec Gênes et un événement retentissant dans l'Europe des monarchies absolues de droit divin.

Sebastiano Costa, qui avait préparé l'arrivée de Théodore sur l'île, est nommé grand chancelier. Giacinto Paoli reçoit les titres de général, premier ministre et grand-trésorier. Les premières monnaies corses sont alors frappées.

Le 9 mai, un édit du Sénat de Gênes déclare que le baron de Neuhoff et ses partisans sont des perturbateurs de l'ordre public, coupables de haute trahison et de lèse-majesté, et, en tant que tels, dignes de toutes les punitions prévues par la loi.

Le 22 décembre – c'est le document qui nous intéresse ici – la République met à prix la tête de Théodore, ainsi que celles des Costa, père et fils, et de M. Fozzano, pour 2000 écus d'argent. L'annonce sera faite publiquement à Gênes le 5 janvier.

Au sein des collections du musée, ce document sera exposé à proximité d'une gravure représentant Théodore de Neuhoff.

II. *Lois au public français en Corse – copie contemporaine du 4 janvier 1741*

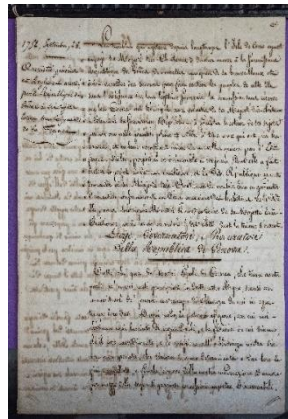


Pour tenter de réprimer la révolution en Corse, Gênes fait d'abord appel à l'Empire entre 1731 et 1732. Après la consulta d'Orezza de 1735 et l'élection de Théodore de Neuhooff comme roi de Corse, la Sérénissime se tourne vers la France. La convention de Versailles, signée le 12 juillet 1737, prévoit le maintien de la Corse sous le pouvoir génois et l'envoi de 3 000 soldats français, qui débarquent sur l'île sous le commandement de Boissieux. Le 13 décembre 1738, les Corses remportent la bataille de Borgo contre les troupes françaises. Mort en février 1739, Boissieux est remplacé par Maillebois. À la suite d'une série de succès des Français, les principaux chefs de la révolution, dont Giacinto Paoli, doivent s'exiler, Pasquale le fils le suivant à Naples.

Le document acquis par le musée nous éclaire sur la vie quotidienne en Corse dans les années 1740. Il vise à mettre fin à ce que l'on pourrait qualifier de « marché noir » des volailles, dont l'augmentation des prix est la cause immédiate. Cependant, il met surtout en lumière les instabilités politiques de l'époque sur l'île, puisque le Royaume de France promulgue des lois pour un territoire qui ne lui appartient pas, alors qu'il est censé seulement le pacifier pour le compte de la Sérénissime République de Gênes.

Il s'agit d'une copie manuscrite certifiée conforme à l'original, exécutée par le greffier Reynaut. La décision a été prise par Balthazard de Bonnard, écuyer, conseiller du roi, prévôt général de l'armée de France en Corse, à la demande du Marquis de Maillebois, chevalier des ordres du roi, lieutenant général des armées et commandant.

III. *Amnistie générale accordée par Gênes à ses sujets Corses sous la garantie de la France - copie contemporaine du 28 septembre 1752*



À la suite du départ des troupes françaises de Corse en 1741, des « pacificateurs » sont élus lors de la consulta d'Orezza de 1745, et Giovan Pietro Gaffori s'impose rapidement comme chef unique.

En novembre de la même année, un Corps expéditionnaire sarde, sous la conduite de Domenico Rivarola, débarque en Corse et assiège la ville de Bastia. En 1746, cette occupation et les affrontements avec Gaffori provoquent l'exaspération de la population, qui se soulève et renverse le pouvoir corse à Bastia, entraînant le retour des Génois. Des arrestations de dirigeants nationaux et l'exécution de dix d'entre eux mettent fin à l'occupation de Rivarola. En 1748, après la signature du traité d'Aix-la-Chapelle, les troupes sardes et autrichiennes évacuent l'île. Gênes et la France s'accordent alors pour gouverner le territoire corse. Cependant, cette entente est mise à mal lorsque Cursay se comporte en gouverneur indépendant.

En 1751, lors de la consulta d'Orezza, de véritables organes de gouvernement sont institués, et en septembre 1752, l'administration de l'île est restituée aux Génois sous la garantie du roi de France. C'est dans ce contexte qu'est accordée cette amnistie.

Le document acquis par le musée ne comporte que 27 articles sur les 28 initialement prévus. En effet, le vingt-huitième semble avoir été arraché, car il portait sur un contentieux formel entre Gênes et la France concernant l'amnistie des familles Pantierri, Ordioni et Paoli.

B. Acquisitions concernant la période du généralat de Pasquale Paoli

I. *Lettre manuscrite de Pasquale Paoli adressée à Francesco Saverio Colonna d'Istria, Corti, le 3 décembre 1765*

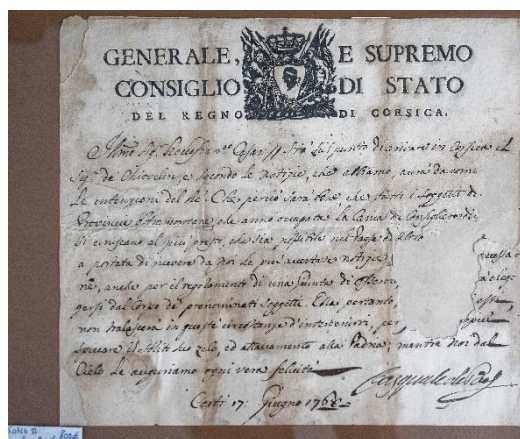


Paoli informe Colonna d'Istria qu'il a reçu sa lettre du 25 novembre, dans laquelle il prend connaissance des "effets de son bon cœur" et évoque les violences commises au sein de son Magistrato (l'aire juridictionnelle).

Cette lettre s'inscrit dans un contexte particulier : Paoli revient d'une visite dans le Delà-des-Monts, où plusieurs notables du sud, liés aux Gênois, notamment Carlo Felice Ferri, pensaient pouvoir l'empêcher de remonter sur Corte. Les plans de Ferri sont découverts, et il doit prendre la fuite. Cet épisode renforce finalement le pouvoir de Paoli, car il met à jour les ennemis de l'État.

Il semble que cette lettre ait échappé à Perelli dans son édition, ce qui laisse penser qu'elle pourrait être inédite.

II. *Lettre manuscrite de Pasquale Paoli adressée à Francesco Rocca, Corti le 27 juin 1768*



Impuissante à écraser la révolte en Corse, qui dure depuis 1729, la République de Gênes a dû faire appel à des forces étrangères à trois reprises pour rétablir l'ordre dans l'île. En 1764, le second traité de Compiègne, signé entre Gênes et les Français, autorise ces derniers à s'installer dans quatre places de la Corse.

À juste titre, Paoli s'inquiète, car ce traité ne respecte pas les accords précédemment convenus avec Valcroissant, envoyé par le Roi de France pour tenter une médiation entre la Corse et Gênes, ainsi qu'avec le duc de Choiseul, chef du gouvernement de Louis XV.

En 1767, ces places littorales sont encore occupées par la France, qui devrait théoriquement s'en retirer à la fin de l'année 1768. Méfiant, Paoli prépare la séquence politique qui suivra le départ des troupes françaises, en tentant de rompre les communications entre Gênes et les présides, comme lors de l'épisode de la prise de Capraia (16 février-29 mai 1767).

Finalement, la Sérénissime décide de céder la Corse à la France dès le 4 juillet 1767, à condition que « jamais la Corse ne puisse devenir souveraine et indépendante, ni posséder aucune place ou établissement maritime, ni être en état de causer préjudice à la navigation », comme cela sera mentionné dans un article du traité de Versailles du 15 mai 1768. Le 22 mai, la consulta de Corti décide de résister à l'invasion française par la levée en masse.

À la suite du traité de Versailles, Bernard-Louis Chauvelin débarque en Corse, où il devient commandant en chef des troupes du roi (il y restera jusqu'au mois de juillet 1769). Aux mois de septembre et octobre 1768, alors qu'il tente d'investir la Casinca, il sera tenu en échec par les troupes de Paoli lors de la bataille de U Borgu.

Dans la lettre acquise par le musée, Pasquale Paoli écrit à Francesco Rocca pour lui annoncer l'arrivée de Chauvelin avec une armée. Il lui fait part de son désir de négocier le temps de se préparer à la guerre.

III. Pistolet à silex Acquafresca, 1740-1760, Matteo Cecchi



La signature d'Acquafresca indique la famille homonyme de fabricants de plaques d'allumage à silex, qui travaillaient à Bargi (exactement dans la localité de Pianacci) sur les Apennins toscans-émiliens. Matteo Cecchi est le premier et le plus célèbre membre connu de la famille, le premier à être surnommé Acquafresca, qui deviendra plus tard le nom de famille.

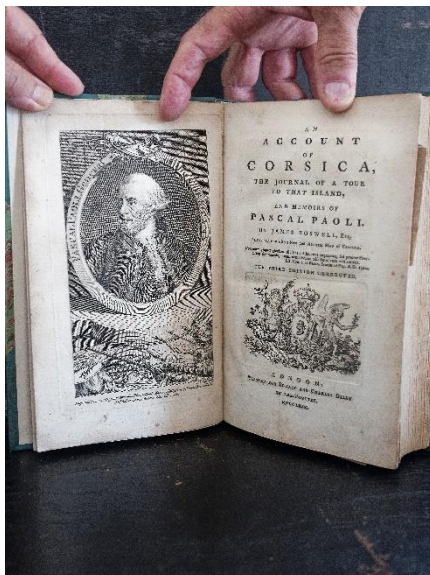
IV. Pistolet à silex, fin XVIIIème siècle, M A Loggia



La signature GM Loggia ou Logia se retrouve sur plusieurs pistolets du début du XVIII^e siècle et est attribuée à un maître installé à Brescia.

Ces pistolets seront exposés dans la vitrine dédiée aux armes, au sein de l'exposition permanente.

V. *An account of Corsica – The journal of à Tour To That Island – and Memoirs of Pascal Paoli, 1769, James Boswell*



C'est à l'occasion de son Grand Tour que James Boswell (1740-1795) visite l'île de Corse et rencontre Pasquale Paoli, muni d'une lettre de recommandation rédigée par Rousseau, entre les mois d'octobre et de novembre 1765. Paoli et Boswell passeront une semaine ensemble, du 21 ou 22 au 29 octobre. Boswell écrira à Rousseau au sujet de cette rencontre : « Paoli a donné une trempe à mon âme qu'elle ne perdra jamais ».

En 1768, la publication de son ouvrage *An Account of Corsica*, dans lequel il relate les cinq semaines passées en Corse, lui apporte un succès littéraire et mondain. Ce succès, Boswell l'avait préparé dès 1766, en envoyant régulièrement des articles traitant de la Corse au *London Chronicle*. La presse britannique, qui s'était jusqu'alors peu intéressée à l'île par manque d'informations, multiplie les publications sur la Corse, modifiant ainsi sa perception dans l'opinion publique. Boswell devient alors le porte-parole de l'île et est surnommé « Corsica Boswell ».

Dès sa parution, l'ouvrage connaît un succès immédiat. Le premier tirage de 3 500 exemplaires est épuisé en six semaines, entraînant la parution d'une nouvelle édition la même année. La troisième édition paraît le 1er mars 1769. À la même période, entre 1768 et 1769, trois éditions irlandaises sont publiées. De larges extraits sont également publiés dans les gazettes anglaises, telles que *The Gentleman's Magazine*, *The Critical Review* et *The Monthly Review*. Le retentissement du livre s'étend au reste de l'Europe : avant la fin de 1769, des traductions en allemand, hollandais, italien et deux fois en français sont publiées. En Amérique, le *Boston Almanach* présente deux extraits de l'ouvrage en 1769. Plusieurs sources confirment que Choiseul se serait fait traduire personnellement le livre, alors que le gouvernement de France avait pris des mesures pour interdire sa traduction en français, augmentant ainsi la curiosité du public. Une littérature de circonstance (poèmes, pamphlets) apparaît alors.

Si le succès du livre est immense à sa sortie, aucune publication intégrale ne sera proposée après 1769, même si le *Journal of a Tour* a été publié plusieurs fois séparément.

La troisième édition, acquise par le musée, est une édition corrigée. Elle comporte des modifications notables par rapport aux deux premières éditions. Tout d'abord, la traduction inexacte d'une phrase de Tite-Live est corrigée. D'autre part, le jugement porté sur Matteo Buttafoco est transformé : les lignes élogieuses disparaissent, et une note en bas de page stigmatise sa trahison. L'édition s'enrichit d'une nouvelle préface, ainsi que d'un portrait de Paoli et d'une lettre de Lord Lyttelton.

L'ouvrage acquis présente une page de titre avec une vignette reprenant les armoiries de la Corse, correspondant au type officiel adopté en 1762, imprimées en haut à droite sur la carte anonyme incluse dans l'édition cortenaise de la *Giustificazione* de l'abbé G. Salvini, chez l'imprimeur S. F. Batini en 1764.

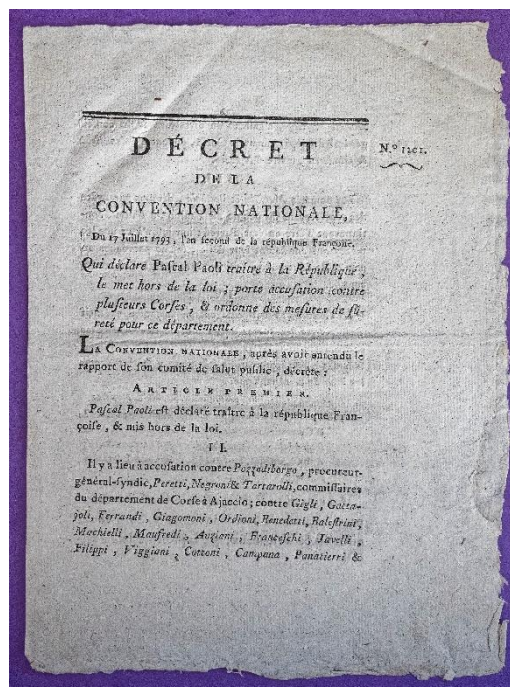
Il est également enrichi d'une carte dépliant gravée hors-texte, en noir et blanc, de Thomas Phinn, 1768, mesurant 27 x 43 cm. Cette carte reprend celle de Bernard Antoine Jaillot, *Carte particulière de l'Isle de Corse*, de 1738, dont elle correspond à une réduction aux deux tiers. La carte anonyme incluse dans la *Giustificazione* éditée à Corte en 1764 chez l'imprimeur S. F. Batini, comportant le superbe cartouche aux armes de la Corse, était aussi une reproduction de cette même carte.

Le titre, en bas à gauche, dans un cartouche orné d'attributs marins et guerriers, est surmonté des armoiries de Boswell avec la devise *Vraye Foy* et contient l'inscription :

A / NEW and ACCURATE / MAP / of the Island / of / CORSICA / Respectfully Inscribed / To JAMES BOSWELL Esq. of AUCHINLECK / By his most Obedient / humble servant. Thos. Phinn / Scult. Edin. 1768

C. Acquisitions concernant la période du Royaume Anglo-Corse (1794-1796)

I. ***Décret du 17 juillet 1793 qui déclare Pasquale Paoli traître à la patrie, juillet 1793, Imprimé à Evreux – de l'imprimerie de J.J.L. Ancelle – Imprimeur du Département***



En 1790, l'Assemblée nationale autorise Paoli à revenir en Corse. À l'été 1792, le montagnard Saliceti quitte l'île, élu à la Convention. Il est remplacé par Charles-André Pozzo di Borgo, ancien député à la Législative, un modéré qui remet en question la gestion financière de son prédécesseur et du trésorier général, frère d'Arena. De Paris, une expédition en Sardaigne est décidée, censée se dérouler dans de bonnes conditions. L'échec de cette expédition sera imputé à Paoli, et Napoléon Bonaparte y fera ses premières armes.

La suite des événements devient incohérente : alors que Paoli ne parle que de redevenir « un simple citoyen », il est dénoncé par Lucien Bonaparte à Toulon pour sa gestion de l'affaire sarde. Pendant ce temps, Saliceti demande à le rencontrer à Corti, mais Paoli apprend sa mise en accusation par la Convention le 2 avril 1793.

Alors qu'à Paris la Révolution bascule, prélude au coup d'État anti-girondin de mai-juin 1793, le ministre des Finances girondin Clavière attaque la gestion du département de Corse, et trois commissaires, dont Saliceti, sont envoyés dans l'île. Les commissaires suspendent les autorités du département le 16 mai, mais quelques jours plus tard, la Convention suspend à son tour le décret du 2 avril et envoie deux nouveaux commissaires... qui n'arriveront jamais dans l'île, étant arrêtés en Provence par l'insurrection fédéraliste qui a commencé.

La Corse est en ébullition : du 27 au 29 mai, la Consulta de Corti rétablit Paoli et Pozzo di Borgo, et Paoli est déclaré « Père de la patrie corse ». Le 17 juillet, pour la deuxième fois, la Convention décrète Paoli d'accusation : « Pascal Paoli est déclaré traître à la République française et mis hors de la loi ».

Paoli observe la situation politique de l'île avec inquiétude. Il se voit enserré entre deux clans : le clan des royalistes, installés en Italie et en rapport avec la flotte britannique, et le clan des républicains, autour des commissaires, réfugiés dans trois présides et pouvant compter sur des renforts continentaux. Dans un premier temps, Paoli envisage la sécession de l'île, puis, début 1794, il décide finalement de jouer la carte anglaise.

II. *Regolamento provvisorio dell'Assemblea Generale di Corsica – tenuta in Corti li 10 e giorni seguenti di Giugno 1794 – per l'elezione de' Membri di Camera del Parlamento, juin 1794, Imprimé par la Stamperia del Governo di Corsica – à Corte*



Ce document s'inscrit dans la construction du Royaume anglo-corse (1794-1796) dont il pose les bases, et précède le *Processo verbale dell'Assemblea Generale di Corsica*, rédigé en juin 1794 à Corti. Ce dernier se présente sous la forme d'un livre souple, dont un exemplaire fait partie des collections du musée Paoli (inv. MDM 995.1.2).

Les premiers contacts officiels entre Paoli et l'Angleterre ont été établis en janvier 1794. C'est du 10 au 21 juin de la même année que la Consulta de Corti vote la rupture avec la France et la création du Royaume Anglo-corse. La Corse dispose alors de ses propres institutions et reconnaît comme roi le roi d'Angleterre, George III. En novembre, Sir Gilbert Elliot est nommé vice-roi, ce qui entraîne la déception des Corses, pour qui le choix de Paoli aurait été une évidence. Cependant, selon le droit anglais, seul un citoyen britannique peut occuper cette charge.

La deuxième page du document indique Paoli comme Président de l'assemblée générale, avec Pozzo di Borgo et Muselli comme secrétaires. Or, le 7 octobre, c'est Charles-André Pozzo di Borgo qui sera nommé président du Conseil d'État et deviendra l'homme fort du régime, après le vice-roi. Paoli, très critique envers le gouvernement, sera écarté du pouvoir et rappelé en exil en Angleterre en octobre 1795.

À partir de 1796, l'opposition armée au Royaume Anglo-corse, motivée par des raisons fiscales, s'amplifie. En octobre, les Anglais quitteront définitivement la Corse (notamment pour aller défendre Gibraltar), laissant la place à la reconquête française sous les ordres du général Gentili.

Bien qu'il s'agisse d'imprimés, ces documents (décret de 1793 et Règlement provisoire de 1794) sont rares et ne figurent pas au catalogue collectif de France. Cette absence à la Bibliothèque nationale de France (BnF) s'explique probablement par les lieux de leur impression (Évreux et Corti), les impressions provinciales étant peu intégrées dans les collections après 1792.

III. *The Gentleman's Magazine and Historical Chronicle for the year MDCCXCIV* – Londres, 2^{ème} semestre 1794



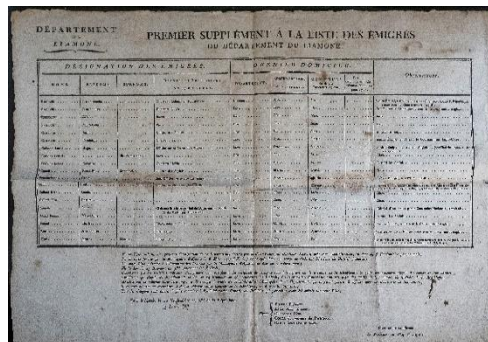
The Gentleman's Magazine est un journal mensuel britannique fondé en 1731 par le journaliste et imprimeur Edward Cave. Considéré comme le périodique le plus important du XVIII^e siècle en Grande-Bretagne et diffusé dans l'ensemble du monde anglophone, il reflétait dans ses pages la diversité de la société aisée de l'époque, curieuse et attentive, à laquelle il s'adressait. Abordant tous les sujets d'intérêt général, il offrait une vaste gamme de thèmes,

incluant des comptes rendus de l'actualité, des biographies, des digressions politiques sur les débats au Parlement, ainsi que de larges extraits de livres.

L'exemplaire acquis par le musée rapporte les nouvelles les plus significatives de Corse du deuxième semestre de 1794, en lien avec les débuts du Royaume de Corse associé à la Couronne d'Angleterre.

D. Acquisitions concernant la période du second exil de Pasquale Paoli en Angleterre

I. Premier supplément à la liste des émigrés du Département du Liamone, 20 Vendémiaire an 6^e de la République (11 octobre 1797)



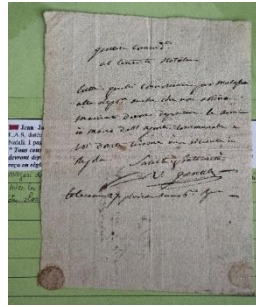
DESIGNATION DES EMIGRES		PROFESSIONS		REMARQUES
NOM	PRENOM	PROFESSION	PROFESSION	
LOCARI	FRANCOIS	FRAMASSONE		
LOCARI	FRANCOIS	FRAMASSONE		
LOCARI	FRANCOIS	FRAMASSONE		
LOCARI	FRANCOIS	FRAMASSONE		
LOCARI	FRANCOIS	FRAMASSONE		
LOCARI	FRANCOIS	FRAMASSONE		
LOCARI	FRANCOIS	FRAMASSONE		
LOCARI	FRANCOIS	FRAMASSONE		
LOCARI	FRANCOIS	FRAMASSONE		
LOCARI	FRANCOIS	FRAMASSONE		
LOCARI	FRANCOIS	FRAMASSONE		
LOCARI	FRANCOIS	FRAMASSONE		
LOCARI	FRANCOIS	FRAMASSONE		
LOCARI	FRANCOIS	FRAMASSONE		
LOCARI	FRANCOIS	FRAMASSONE		
LOCARI	FRANCOIS	FRAMASSONE		
LOCARI	FRANCOIS	FRAMASSONE		
LOCARI	FRANCOIS	FRAMASSONE		
LOCARI	FRANCOIS	FRAMASSONE		
LOCARI	FRANCOIS	FRAMASSONE		

Ce document, imprimé en date du 20 Vendémiaire an 6 de la République (11 octobre 1797), est le Premier supplément à la liste des émigrés du Département du Liamone. Il présente les noms de dix-neuf émigrés corses, hommes et femmes, originaires du département Liamone (c'est-à-dire la Corse-du-Sud), en indiquant leurs professions, leurs surnoms (on note un Colonna Locari désigné comme « framassone » !) ainsi que diverses observations les concernant (motifs de condamnation, agissements suspects, etc.). La majorité des individus accusés le sont pour avoir rompu avec la Révolution française en rejoignant les partisans de l'Angleterre lors du royaume anglo-corse (1794-1797), impulsé par Pascal Paoli, l'ancien général de la Nation corse. Cette brève séquence illustre la profonde division et la violence qui règnent parmi les insulaires aux tournants des XVIII^e et XIX^e siècles.

Le nom barré est celui d'un parent de Napoléon Bonaparte.

Comme le décret de 1793 et le Règlement provisoire de 1794 mentionnés précédemment, ce document est rare et absent du catalogue collectif de France.

II. *Lettre manuscrite de Jean-Jacques-Vincent AVOGARI de GENTILE au Lieutenant Natali, 27 pluviôse an 6 (15 février 1798)*



En février 1796, l'opposition armée contre les autorités anglo-corses s'intensifie. En octobre de la même année, les Anglais évacuent l'île, notamment pour permettre à leur flotte de défendre Gibraltar, et la reconquête française s'organise sous les ordres du général Gentili. L'année 1797 voit la mise en place de l'administration des deux départements, et quelques soulèvements sont rapidement réprimés. En octobre, débute l'insurrection dite d'« A Crucetta » en Castagniccia, dirigée par un « comité de Saint Antoine » (de Casabianca), qui sera écrasée par une répression atroce, connue sous le nom de « A francisata », au cours de laquelle le général Giafferi est exécuté à Bastia.

Le document acquis par le musée s'inscrit dans cette période de répression sanglante. Avogari de Gentile (1760-1825), futur général du Premier Empire, déclare qu'il faut être impitoyable envers les Corses ayant collaboré avec les Anglais.

Extrait du contenu de la lettre : « Tous ceux qui ont commis des méfaits contre la République, que nous ne nommons pas, devront déposer les armes en mains de l'agent communal et vous devrez leur délivrer un reçu en règle ».

E. Acquisitions concernant les relations entre Paoli, les Bonaparte et Maria Cosway

I. *Miniature sur ivoire, figurant Maria Cosway, assise dans un fauteuil sur fond de mer, d'après Maria Cosway*



Cette miniature, datant de la fin du XVIII^e siècle ou du début du XIX^e siècle, est une copie d'un autoportrait modèle exécuté par Maria Cosway, qui est jusqu'à présent perdu, du portrait intitulé *Mrs Cosway*, gravé en manière noire par Valentine Green en 1787.

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de l'exposition temporaire *Maria Cosway – 1760-1838 – A strada eccezionale di un'artista*, qui a eu lieu au musée de Merusaglia en 2024. Présentée au sein de l'exposition permanente du musée Pasquale Paoli, elle illustrera la période consacrée aux exils anglais du Général, et plus particulièrement les années 1802-1803, qui marquent la fin de l'amitié entre Pasquale et Maria. Cette rupture est liée à une lettre, dictée par le cardinal Fesch à Maria Cosway, dans laquelle elle exhorte Paoli à rédiger un mémoire à l'intention de Napoléon pour être rétabli dans son droit de citoyen français.

Les derniers échanges épistolaires entre Pasquale Paoli et Maria Cosway (lettres du 25 août 1802, du 4 septembre 1802 et du 31 mars 1803, collections de la Fondation Maria Cosway de Lodi, Italie) seront également représentés par des facsimilés.

Au-delà de la fin de leur amitié, la lettre de Paoli du 4 septembre 1802 est particulièrement intéressante, car elle éclaire son action politique en Corse, l'île étant "la chose qui [l'] intéresse le plus", et elle révèle implicitement ses liens avec la famille Bonaparte.

II. Miniature sur ivoire, figurant le *Cardinal Fesch*, école française du XIX^e siècle



Cette miniature vient compléter l'acquisition de la miniature figurant *Maria Cosway*, assise dans un fauteuil sur fond de mer, d'après Maria Cosway

III. Dessin au graphite rehaussé à l'aquarelle, *Portrait de Bonaparte 1^{er} consul en 1800*, Claude Louis Desrais (attribué)



Ce dessin, qui représente le Premier Consul en bicorne dans un médaillon d'après Appiani, vient compléter les acquisitions des miniatures représentant Maria Cosway et le cardinal Fesch, présentées ci-dessus.

Andrea Appiani (1754-1817) est un peintre italien néoclassique. Souvent qualifié d'artiste du régime napoléonien, il a réalisé de nombreux portraits de Napoléon et de la famille Beauharnais. Elève du peintre préromantique Francesco Casanova (1727-1803), Claude Louis Desrais (1746-1816), artiste peintre et dessinateur français est surtout célèbre pour les dessins qu'il a exécutés pour les périodiques *Galerie des modes et costumes français* et *Le Cabinet des modes ou les Modes nouvelles*.

F. Acquisitions relatives à la notabilité en Corse

I. *Armoiries de Pascal Paoli*, huile sur toile, XIX^{ème} siècle, Joseph Giordani (?)



Au sein des collections du musée de Merusaglia, l'œuvre fera figure de pièce maîtresse et centrale dans la partie de l'exposition permanente dédiée à l'enfance de Paoli, et son père plus particulièrement. Un parallèle sera établi avec le médaillon installé au-dessus de la porte d'entrée du musée qui provient de la tombe du Général à Londres, représentant les armes de la famille Paoli, ainsi qu'avec une peinture les représentant exécutée en 1989 par l'artiste François Demartini (inv.989.3.1.).

II. Sceau à cire aux armes de l'évêque Ange-Edouard Stefanini, fin du XVIII^{ème} siècle



Sceau à cire aux armes de l'évêque Ange-Edouard Stefanini en laiton aux grandes armes marqué sur le pourtour « ANGLEUS EDUARDUS STEPHANINI EPUS MARIANEN ACCIEN ET PRIORI EPPOISSE ».

La famille Stefanini est originaire de Bastia. Sa filiation commence à Gio Pancrazio, mort avant 1688, père du noble Francesco Maria, Noble Trente en 1703 et 1731, qui épouse en 1688 Angela Francesca Mattei. De ce mariage sont issus Gio Andrea et Gio Edigio, qualifié de noble, Noble Trente en 1731, qui épouse Maria Felice Mattei. Cette union verra naître deux fils connus : Angelo Obardo Stefanini (1710-1775), vicaire général de Mariana et Accia, nommé évêque de Sagone en 1770, et Francesco Maria Stefanini, né en 1724, podestat de Bastia de 1761 à 1768, conseiller au Conseil supérieur de la Corse le 15 août 1768, marié à Maria Caterina Calvelli de Patrimonio, avec qui il assurera la descendance de la famille.

Description du sceau : armes à deux chevrons renversés, surmontés d'une étoile à six rais.

Couronne, mitre et crosse.

Timbre : chapeau à vingt houppes.

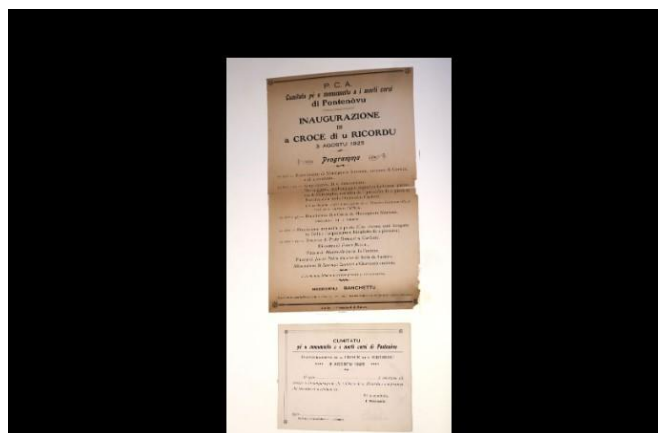
III. Etui et sceau à cire en argent, aux armes de l'évêque Ange-Edouard Stefanini



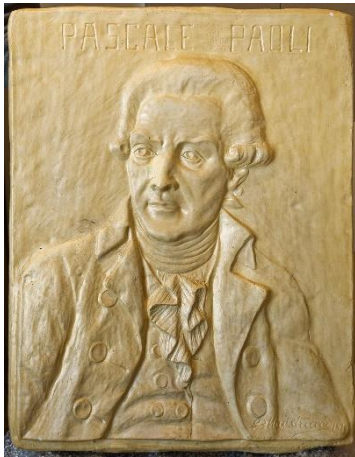
Cet objet est rarissime et revêt un grand intérêt patrimonial. Il vient compléter l'acquisition de l'autre sceau de l'évêque Stefanini présentée ci-dessus.

G. Acquisitions concernant l'héritage culturel laissé par Pasquale Paoli

I. Imprimé réalisé par Stamperia di A Muvra, Aiacciu du 03 août 1925, intitulé *Cumitatu pè u monumentu a i corsi morti di Pontenuovo. Inaugurazione di a croce di u Ricordu.*



II. Ronde bosse, *Pascale Paoli*, 1929, Damaso Maestracci



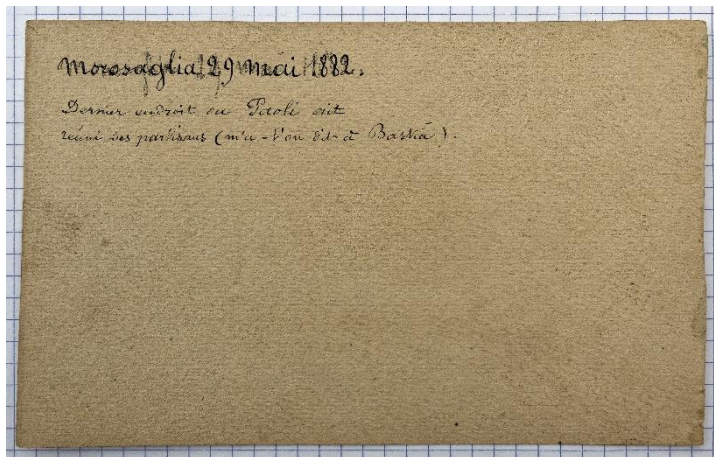
Damaso Maestracci (1888-1976) peut être considéré comme l'artiste corse le plus productif et certainement le plus fantasque de sa génération.

Selon la tradition orale, déjà enfant, il est attiré par l'art. Mais ce n'est qu'en 1921 qu'il s'inscrit à l'École des Beaux-Arts de Marseille pour suivre un enseignement en dessin et en sculpture. Originaire d'Occhiatana, en Balagne, il se partage entre son village et Bargemon dans le Var, celui de de son épouse Apollonie.

Des années 1920 à la fin de sa vie, il privilégie sa carrière de sculpteur. Porté par la dynamique et le flux des divers milieux intellectuels et politiques insulaires, il participe à la création d'une véritable thématique populaire de « types corses », réalisant bustes, statuettes, médaillons et têtes de pipe dont certains figuraient à l'Exposition internationale de 1937. Présent dans diverses manifestations à Paris, à Monte-Carlo, à Marseille ou à Bastia, il s'impose comme l'un des acteurs du renouveau de la statuaire corse. Religieuse ou civile, son œuvre se distingue autant dans les églises et les espaces publics que chez nombre de particuliers pour son réalisme teinté parfois de naïveté mais toujours empreint d'une farouche volonté de faire de l'art.

Si l'on trouve dans de nombreuses églises corses des statues de saints ou des bas-reliefs signés de la main de cet artiste populaire et itinérant, les deux réalisations les plus étonnantes de son parcours restent sans conteste sa maison balanine et son tombeau, devenu Monument historique en 1989.

III. Dessin à la plume et à l'aquarelle *Le Couvent de Morosaglia, anonyme, 1882*



La mise en œuvre de la Strada Paolina et l'élargissement de la politique d'acquisitions au territoire de la Castagniccia montrent un engagement fort envers la valorisation du patrimoine local. L'exposition « Paisagi di a Castagniccia » en 2025 promet d'être une belle occasion de découvrir l'évolution de ce territoire à travers le prisme de la photographie. L'idée de faire dialoguer les prises de vues anciennes avec des clichés contemporains est particulièrement intéressante, car elle permettra de créer un lien entre le passé et le présent. De plus, le fait que l'exposition soit itinérante dans les musées de la Collectivité de Corse va certainement enrichir l'expérience culturelle des visiteurs.

IV. Ensemble provenant de Muratu : Portrait de Pascal Paoli (huile sur toile XVIII^{ème} siècle, anonyme) et lit à baldaquin (XVIII^{ème} siècle)

Ces deux objets viennent compléter la partie de l'exposition permanente du musée qui concerne la construction du mythe de Paoli. Ils proviennent de meubles qui se trouvaient dans la maison de Murato, anciennement A Zecca, vendus par la famille Morati Gentile, descendant de Paoli, par une de ses nièces. D'après l'histoire transmise de génération en génération au sein de cette famille, il était d'usage que Paoli dorme dans ce lit lors de ses séjours à Muratu. Quant au portrait, il conserve la marque d'un trou de balle, plus tard restauré, qui aurait été tiré par un soldat de Louis XV. Ici, l'histoire familiale se confond avec l'Histoire.

